

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00011

Numéro SIREN : 808 810 121

Nom ou dénomination : A.B. AUTOS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 2877

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Régime "simplifié d'imposition" ☒ X Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐ taxation au tonnage ☐	Si option pour le régime optionnel de
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société :		Adresse de la société :
SAS AB AUTOS 149 AV JEAN JAURES 59174 LA SENTINELLE		
N° Siret	80881012100000	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :
B REGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
Dénomination :	N° Siret :	
Adresse :		
B ACTIVITE		
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		ACHAT VENTE ET DEPOT VEHIC OCCASIO
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %	DEFICIT (Report de la ligne 3 948 XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15 %	au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0% (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).		
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐	Jeunes entre. innovantes ☐	Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐
Ent. nouv. art. 44 septies ☐	Pôle de compétitivité ☐	Zone franche d'activité ☐
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	BUD, art. 44 sexdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :		
productif, art. 244 quater W ☐ du logement social, art. 244 quater X ☐		
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt		
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %		
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS		
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1), cochez la case : ☐		
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :		
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : ☐		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :		
G COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- du comptable * : ☐ FIDUCIAL EXPERTISE Téléphone : 03.27.33.14.96 1 RUE LOUIS DUVAL VALPARK ROUVIGNIES CEDEX 59328 VALENCIENNES		
- du conseil * : ☐		
Téléphone :		
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :		
n° agrément		
Visa :	CGA/AGA	Viseur conventionné
A LA SENTINELLE		le 30/03/2019
Nom du déclarant :		BOUKHARI TARIK
Qualité du déclarant :		

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2019

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS
 et date de clôture de l'exercice: 31/12/2018

II REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même.	(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut ^{rs} correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts appartenant à chq. associé	Montant des sommes versées					
	année du versement	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		
	(2)	(3)	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	(8)

J DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	11 188
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS					Néant			
Adresse de l'entreprise : 140 AV JEAN JAURES 50474 LA SENTINELLE								
Numéro SIRET* : 80881012100000								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
					Exercice N, clos le : 31/12/2018		31/12/2017	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014		016			
M	Immobilisations corporelles*		028		030			
	Immobilisations financières* (1)		040	16	042		16	16
Total I (5)			044	16	048		16	16
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*		050		052			
I	- Marchandises*		060	45 240	062		45 240	26 900
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	2 800	070		2 800	11 000
U	(2) - Autres* (3)		072	5 823	074		5 823	2 722
L	Valeurs mobilières de placement		080		082			
A	Disponibilités		084	489	086		489	972
N	Charges constatées d'avance*		092		094			
T	Total II		096	54 351	098		54 351	41 594
Total général (I + II)			110	54 367	112		54 367	41 610

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	5 000	5 000	
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126			
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P Report à nouveau	134	-2 799	-2 817	
R Résultat de l'exercice	136	-4 476	19	
E Provisions réglementées	140			
Total I	142	-2 275	2 201	
Provisions pour risques et charges	Total II 154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	1 533		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	250	2 165	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 49 636)	172	54 860	37 244	
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	56 642	39 409	
Total général (I + II + III)	180	54 367	41 610	
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS AB AUTOS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Dédution du CICE comptabilisé		671
Néant		
Néant		
Néant		
Total		671

**4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

N° 2033-D

2019

Désignation de l'entreprise : SAS AR AUTOS									
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst.Tech. Mat & Out	730		735		4			
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autre immos corpor.	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		1 236	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996		
Déficits reportables	984		1 236				
Déficits de l'exercice	860		3 948				
TOTAL des déficits restant à reporter	870		5 183				

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374		18 642	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		9 436	
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397			

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS	Néant : ☐	**
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 12

Effectifs moyens du personnel :		376	1,00
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	404 113	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	404 113	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	18 340	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	18 340	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	390 536	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 204	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	407 740	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	14 712
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	14 712	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 (1) Néant : *

N° DE DEPOT
 EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 80881012100000
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB AUTOS
 ADRESSE (voie) 149 AV JEAN JAURES
 CODE POSTAL 59174 VILLE LA SENTINELLE
 Nombre total d'associés ou actionnaires
personnes morales de l'entreprise 901 Nombre total de parts ou
d'actions correspondantes 902
 Nombre total d'associés ou actionnaires
personnes physiques de l'entreprise 903 1 Nombre total de parts ou
d'actions correspondantes 904 1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M Nom patronymique BOUKHARI Prénom(s) TARIK
 Titre (2) : Nom marital % de détention 100,00 Nombre de parts 1 000
 Naissance : Date 23/11/1990 N° dpt 59 Commune MAUBEUGE Pays FR
 Adresse : N° 19 voie ALLEE DES PREDICATEURS
 Code postal 59600 Commune MAUBEUGE Pays FR

Nom patronymique Prénom(s)
 Titre (2) : Nom marital % de détention Nombre de parts
 Naissance : Date N° dpt Commune Pays
 Adresse : N° voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant :

☒

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

80881012100000

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AB AUTOS

ADRESSE (voie)

149 AV JEAN JAURES

CODE POSTAL

59174

VILLE

LA SENTINELLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

905

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie		Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

Certifié conforme par le Président

A stylized handwritten signature, possibly reading 'S. L.', written in black ink. The signature consists of a large, sweeping 'S' followed by a smaller 'L' or similar character, with a long horizontal stroke extending to the right.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018
Siège social au 149 avenue Jean Jaurès
59174 La Sentinelle

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28.06.2019

*L'an deux mille dix neuf,
Le vendredi 28 juin,
À 18 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018, dont le siège social est au 149 avenue Jean Jaurès 59174 La Sentinelle, se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SASU.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 19 Immeuble Lenotre – Allée des Prédicateurs 59 600 Maubeuge actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 403 613 €, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de - 3 228 €, un bénéfice comptable de - 4 476 € et un résultat fiscal de - 3 948 €

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	404 113 €
- Total des charges d'exploitation :	407 341 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	1 200 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	48 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 16 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

L'actionnaire unique envisage un transfert de siège pour répondre aux besoins des clients et diminuer les coûts fixes

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Une quatrième année d'existence avec une légère augmentation du CA mais avec un résultat déficitaire. Les charges fixent grèvent notre résultat !

Un changement de local nous permettra de développer l'activité en satisfaisant les clients
Les effets de la crise dans ce secteur d'activité continuent à se faire sentir.

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Une gestion rigoureuse, une maîtrise des coûts et plus de visibilité par la publicité et la communication, permettrons de consolider le résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat présente un résultat – 4 476 € : en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018
Siège social au 149 avenue Jean Jaurès
59174 La Sentinelle

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 28.06.2019

*L'an deux mille dix neuf,
Le vendredi 28 juin,
À 18 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018, dont le siège social est au 149 avenue Jean Jaurès 59174 La Sentinelle, se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 19 Immeuble Lenotre – Allée des Prédicateurs 59 600 Maubeuge actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2018**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur BOUKHARI Tarik en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2018, présentant **un résultat d'exploitation de -3 228 € et un résultat fiscal de – 3948 €** approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le président n'a pas eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur BOUKHARI Tarik pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik

